



XXVI^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES
« Ville d'EPINAL »
21 – 22 – 23 mai 2010

REGLEMENT PARTICULIER - PROGRAMME - LISTE DES ADRESSES
REGELUNG - ZEITPLAN - ADRESSEN / REGULATION - PROGRAMME - ADDRESSES

DISPONIBILITÉ DU CARNET D'ITINÉRAIRE ET AUTORISATION DE RECONNAISSANCES
BORDBUCHAUSGABE UND BESICHTIGUNGSERLAUBNIS
COLLECTION OF ROAD-BOOK AND RECONNAISSANCE SCHEDULE

2 JOURS AU CHOIX : Samedi 15 & Dimanche 16 ou Mercredi 19 & Jeudi 20 mai
2 TAGEN AUF WAHL: Samstag 15. & Sonntag 16. oder Mittwoch 19. & Donnerstag 20. Mai
2 DAYS TO CHOOSE: Saturday 15th & Sunday 16th or Wednesday 19th & Thursday 20th may

	Distribution du Carnet d'Itinéraire*	Concurrents autorisés	ES « A » 1 – 4 – 7	ES « B » 2 – 5 – 8	ES « C » 3 – 6 – 9	ES « E » 11 – 13 - 15	ES « F » 12 – 14 - 16
Ve 14/05	18h30 - 21h30	Tous	NON	NON	NON	NON	NON
Sa 15/05	07h30 - 09h00	Tous	09h00 17h30	09h00 17h30	09h00 17h30	NON	NON
Di 16/05	NON	Tous	NON	NON	NON	09h00 16h00	09h00 16h00
Ma 18/05	18h30 - 21h30	Tous	NON	NON	NON	NON	NON
Me 19/05	07h30 - 09h00	Tous	09h00 17h30	09h00 17h30	09h00 17h30	NON	NON
Je 20/05	NON	Tous	NON	NON	NON	09h00 16h00	09h00 16h00

L'Épreuve Spéciale « D » (10 – 15) est tracée dans la ville d'ÉPINAL, sur le Champ de Mars. Les reconnaissances seront autorisées en voiture le vendredi 21 mai entre 19h00 et 20h30, à vitesse réduite.

* Centre des Congrès (P.C. du Rallye), 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : +33 (0) 3 29 34 43 02

Spéciale d'essai / Test-WP / Shakedown

Les Organisateurs ont prévu une spéciale d'essai, sur route fermée, le **vendredi 21 mai 2010**. Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement. Frais de participation 160 € par voiture.

*Der Veranstalter hat eine Test-WP, auf geschlossener Straße, am **Freitag 21. Mai 2010**, vorgesehen. Die Bewerber die an dieser Test-WP teilnehmen wollen, müssen es auf dem Nennungsformular bekannt machen. Teilnahmekosten 160 € pro Wagen.*

*A shakedown is foreseen by the Organizer, on closed road, **Friday 21th may 2010**. To take part to it, the entrants must tick it on the entry form. Participation fees 160 € per car.*

Emplacement / Strecke / Location

L'emplacement sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement.

Die Strecke wird den Teilnehmer, mit der Nennungsbestätigung, ausgegeben.

The location will be given to the competitors with the entry confirmation.

Horaires / Zeitplan / Schedule

10h00 - 12h00 : pilotes engagés au Championnat – au Classement Promotion – Super 1600 – S2000

Französische Meisterschaftsfahrer – Promotion Wertung – Super 1600 – S2000

French Championship drivers – promotion classification – Super 1600 – S2000

12h00 - 14h00 : tous les concurrents / alle Teilnehmer / all competitors

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement / Ouverture des engagements	Dimanche 28 février 2010
Clôture des engagements CFR, Trophée BF Goodrich, Coupes de marques	Lundi 03 mai 2010 (24 h 00)
Clôture des engagements	Lundi 10 mai 2010 (24 h 00)
Publication de la liste des engagés	Vendredi 14 mai 2010 (12 h 00)
Parution du Road Book	Vendredi 14 mai 2010 (18 h 30)
Dates et heures des reconnaissances	Voir article 6.2.p du règlement particulier
Vérifications administratives	A la prise du Road Book, voir article 1.3.p

Vendredi 21 mai 2010 :

- de 10 h 00 à 12 h 00** : Spéciale d'essai engagés Championnat / Classement Promotion, Trophée BF Goodrich / Super 1600 / S 2000
- de 12 h 00 à 14 h 00** : Spéciale d'essai pour tous les concurrents inscrits
- de 09 h 00 à 18 h 00** : Vérifications administratives : Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 34 43 02
- de 09 h 15 à 18 h 15** : Vérifications techniques : Centre des Congrès - ÉPINAL
- de 14 h 00 à 18 h 00** : Marquage des pneumatiques, sur convocation remise avec les road-book lors des vérifications administratives, **Séance unique** : Centre des Congrès - ÉPINAL
- 18 h 45** : 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Centre des Congrès - ÉPINAL
- 19 h 30** : Affichage de la liste des équipages autorisés au départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape : Centre des Congrès - ÉPINAL

Samedi 22 mai 2010

- 08 h 30** : Départ de la 1^{ère} Etape – ÉPINAL Centre des Congrès
- 21 h 18** : Arrivée de la 1^{ère} étape : Parc Fermé – ÉPINAL Champ de Mars
- 23 h 30** : Publication des résultats de la 1^{ère} étape, donnant les heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape : Centre des Congrès - ÉPINAL

Dimanche 23 mai 2010

- 08 h 00** : Départ de la 2ème étape – Parc Fermé – ÉPINAL Champ de Mars
- 15 h 53** : Arrivée du rallye : Podium, Champ de Mars – ÉPINAL
- 16 h 25** : Vérifications finales : Renault ÉPINAL, Groupe Bourgin, 50 avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : 03 29 68 44 44
- 20 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent** : Publication des résultats provisoires : Centre des Congrès - ÉPINAL
- 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires** : Fin du délai de réclamation, Publication des résultats officiels

Les chèques des prix seront envoyés aux bénéficiaires sous 5 jours.

Des séances de dédicace et de communication seront organisées dans le village VIP. Les pilotes du Championnat de France et du trophée BF Goodrich sont tenus de participer à au moins l'une d'entre elles. L'organisateur prendra contact avec les intéressés pour fixer les modalités.

RÈGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. pour les rallyes et le règlement du Championnat de France des rallyes 2010.

Article 1p - ORGANISATION

Définition

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Alsace et du Rhin organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec la collaboration du COMITÉ RÉGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE - ALSACE et des ASA voisines et amies, le

26^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES - « Ville d'ÉPINAL » du vendredi 21 au dimanche 23 mai 2010

comptant pour le CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES, le CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES RALLYES

avec le concours :

- de la VILLE D'ÉPINAL
- de la VILLE DE ST DIÉ DES VOSGES
- de L'AUTOMOBILE CLUB
- de TOP TV

et avec le soutien financier :

- de L'AUTOMOBILE CLUB
- de la VILLE D'ÉPINAL
- de la VILLE DE ST DIE DES VOSGES
- du CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE
- du CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES

Le Rallye est organisé suivant le règlement standard FFSA des rallyes nationaux et le règlement du Championnat de France des Rallyes.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° XX du XX xxxx 2010.

Comité d'organisation sous le parrainage de Me Didier BOLLECKER, Président de l'AUTOMOBILE CLUB

Président : Philippe RUBIGNY

Membres : Mme Patricia ZUMSTEG, Mlle Aurélie KIRMANN

Hervé ANTZEMBERGER, Guy ARNOLD, Matthieu BERST, Jean-Charles BIDAL, Gérard CLAUDE, Jean CONREAU, Bernard DELLENBACH, Guy EYMANN, Pascal FAIVRE, Daniel GREMILLET, Eric GUILLAUME, Thomas GUINEBERT, Jean-Jacques HUBER, Claude HUCK, Yves JACQUELIN, Philippe LACHAMBRE, Hervé LAGRAVE, Michel LEONATE, Arsène MATTERN, Franck MADER, Marc MUHAR, Francis ROMBOURG, Pierre SCHARF, Arnaud SCHOHN, Stéphane THOUVENOT, Robert TOUTAIN, Hubert VIEHE, Charly ZUMSTEG.

Organisation du rallye et secrétariat

Association Sportive de l'Automobile Club d'Alsace et du Rhin (ASACAR)

5 Avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG

Tél. : +33 (0) 388 25 63 50 - Fax : +33 (0) 388 25 80 76

Email : asacar@automobileclub.org - site Internet : www.asacar.eu

Permanence du rallye :

Jusqu'au vendredi 21 mai 2010 – 08 h 00

ASACAR - 5 Avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG - Tél. : +33 (0) 388 25 63 50 - Fax : +33 (0) 388 25 80 76

Du vendredi 21 mai – 08 h 00 au dimanche 23 mai 2010 à 21 h 30

Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tél. : +33 (0) 329 34 43 02

Tableaux officiels d'affichage :

Jusqu'au vendredi 21 mai 2010 – 08 h 00 : ASACAR - 5 Avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG

Du vendredi 21 mai – 08h00 au dimanche 23 mai 2010 à 16 h 30 : Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL

ACCUEIL Officiels, Commissaires, Sponsors, Invités et Salle de PRESSE :

Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tel : +33 (0) 329 34 43 02

Organisateur administratif ASACAR – 5 Avenue de la Paix 67000 STRASBOURG

Organisateur technique : ASACAR – 5 Avenue de la Paix 67000 STRASBOURG

1.1.p Officiels de l'épreuve :

Observateur FFSA : Yves GUILLOU

Coordinateur Général : Charly ZUMSTEG

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Alain TISSEUIL

Membres : Patrice COTTET – Philippe VANESS

Secrétaire : Mme Raymonde COTTET

Direction de course :

Directeur de course : Jannick DAUBIGNE

Directeur de course adjoint : Michel LAROULANDIE

Adjoints à la direction de course : Alain BARRE – Hubert VERGNORY – Eugène CITERNE

Directeurs de course délégués :

Vérifications administratives : Eugène CITERNE

Vérifications Techniques : Alain BARRE

Chronométrage : Philippe KEMPF

Classements : Patrick Soft

Parcs Assistance et Regroupement : Olivier DORPE

Épreuves Spéciales : André BEGEL – Jean-Luc BRETAR – Gilbert CLAUDE - Francis GROUD – Patrick JOVE – Jean-Claude HECTOR – Jean-Claude HUMBERT - Yves LARA – Jean SINGER – Anne-Catherine VIEHE

Voiture Tricolore : Francis ROMBOURG – Hervé ANTZEMBERGER Voiture Balai : Joëlle POTHEAU – Arnaud POTHEAU

Voitures Sécurité – Organisation – Pascal FAIVRE – Philippe LEINDECKER / Jean-Pierre METTEY – Bernard COUSIN / Matthieu BERST –

Arsène MATTERN / « 00 DC » : Emmanuel ANNICOTTE – Michel POTHEAU

Voiture Autorités : Philippe RUBIGNY – Jacky CLEMENT – Jean-Charles BIDAL – Autorités

Parcs d'assistance : Jacques LOCATELLI – Fabien PASCAL + Equipe Belge – Parc Fermé : Louis SEIGNEUR – Parcs de Regroupement : Equipe Belge

Chargés des relations avec les concurrents :

Responsable : Aurélie FERNANDEZ **Adjoints :** Jacky HOFFERT – Joël MARAINE – Gérald LAURENT

Responsable de la mise en place des Secours : Franck MADER

Médecin chef : Dr. Sylvain HENRY

Responsable du parcours : Hervé ANTZEMBERGER – Bernard DELLENBACH – Pascal FAIVRE – Francis ROMBOURG

Secrétaire du meeting : Patricia ZUMSTEG

Commission technique :

Responsable délégué par la FFSA : Christian BONIN

Membres : Claude CUENOT, Hervé CUNY, Denis DERCHE, Gérard PROTOIS, Michel SALTZMANN, Emile TENA, Robert VOISIN, Francis HOUZELOT

Juges de faits : Jean WAMBACH, Elisabeth LOUIS, Olivier DEVAUX, Fabrice VAN WONTERGHEM,

Tous les officiels du rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs.

Commissaires délégués :

Responsables des commissaires : Charly ZUMSTEG czumsteg@evc.net 06 15 19 07 52

Adjoints : Willy ANTOINE – Guy ARNOLD – Claude BRANDENBERG - Philippe BRAUN – Jérémie BRAUN – Claude HUCK – Michel LEONATE – Yannick MANGIN – Hubert VIEHE

Mise en place : Matériel : Bernard DELLENBACH, Gérard CLAUDE

P.C. : Mathieu BERST

Coordinateur Coupes et Concurrents : Charly ZUMSTEG

Responsables Relations presse : René GOESEL – Georges COLIN (FFSA)

Publicité et Promotion : Philippe LACHAMBRE

Communication : Arsène MATTERN – Thomas GUINEBERT – Arnaud SCHOHN

Responsable des opérations VIP : Aurélie KIRMANN – Robert TOUTAIN

1.2p Éligibilité

Le 26^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES « Ville d'ÉPINAL » compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes
- le Championnat de France Rallyes Team
- la Coupe de France des Rallyes Coefficient 3
- le Trophée BF Goodrich
- le Championnat du Luxembourg des Rallyes
- la Super Coupe IGOL
- le Citroën Racing Trophy
- le Championnat du Comité Régional Lorraine Alsace
- le Championnat d'Alsace des Conducteurs "Challenge Bugatti"

1.3p Vérifications

Les horaires de convocation et informations sur les différents marquages sont remis aux concurrents à l'occasion du retrait du roadbook.

Retrait du Roadbook : **Vendredi 14 mai 2010** de 18 h 30 à 21 h 30 et **Samedi 15 mai 2010** de 07 h 30 à 09 h 00 au **Centre des Congrès à Epinal**

Mardi 18 mai 2010 de 18 h 30 à 21 h 30 et **Mercredi 19 mai 2010** de 07 h 30 à 09 h 00 au **Centre des Congrès à Epinal**

Les vérifications administratives auront lieu à la remise des roadbook et des documents relatifs aux reconnaissances (voir article 6.2.p : Reconnaissances). Tout concurrent ne présentant pas l'ensemble des documents demandés (article 3.1.12p) ne pourra prétendre à recevoir le road book (sauf cas particulier et accord avec l'organisateur). Les panneaux de portière, les plaques de rallye et la publicité devront être posés avant le passage aux vérifications techniques du vendredi 21 mai 2010.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu le **vendredi 21 mai de 09 h 00 à 18 h 00** au Centre des Congrès – ÉPINAL.

Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 21 mai de 09 h 15 à 18 h 15** au Centre des Congrès – ÉPINAL.

L'heure de convocation aux vérifications sera communiquée aux équipages lors de la prise du road-book.

Le marquage des pneumatiques, séance unique, pour les concurrents qui y sont soumis, se fera le **vendredi 21 mai de 14 h 00 à 18 h 00** au Centre des Congrès – ÉPINAL. L'heure de convocation sera communiquée aux concurrents lors de la prise du road-book.

Les équipages n'ayant pas reçu leur confirmation d'engagement avant le samedi 15 mai 2010 devront contacter l'ASACAR.

1.3.12p Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées dimanche 23 mai 2010, Renault ÉPINAL, SODISEP SAS, Groupe Bourgin, 50 avenue de St Dié – 88000 ÉPINAL - Tél. : 03 29 68 44 44, conformément au programme de l'épreuve.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 2p - ASSURANCES

2.1.1p Les droits d'engagements comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur

Article 3p - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye ALSACE – VOSGES "Ville d'ÉPINAL" doit adresser au Secrétariat du Rallye :

ASACAR - 5 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG – Tél. : +33 (0) 388 25 63 50 – Fax : +33 (0) 388 25 80 76
e-mail : asacar@automobileclub.org – site Internet : www.asacar.eu

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **avant le lundi 10 mai 2010 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

La date de clôture pour les concurrents du Championnat de France, du Trophée BF Goodrich et des Coupes de Marques est fixée au lundi 03 mai 2010 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.1p Concurrents admis

Le 26^{ème} Rallye Alsace – Vosges "Ville d'ÉPINAL" est un rallye **NPEA**. (National à Participation Étrangère Autorisée). Les pilotes étrangers sont donc admis dans les conditions prévues par le C.S.I.

3.1.10p Le nombre maximum de **partants** est fixé au total à **180**. Une liste d'attente pourra être établie.

3.1.11p Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 900 € pour tous les concurrents du championnat de France et du Trophée BF Goodrich
- 700 € pour les Coupes de Marque
- 700 € pour tous les autres concurrents.

Pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative de l'Organisateur les droits d'engagement seront doublés.

3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements et de :

- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**
- la photocopie de la licence concurrent**
- la photocopie de la licence des deux membres de l'équipage**
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage**
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture**
- des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'ASN du concurrent**
- jeu de 2 photos d'identités récentes pour chaque membre de l'équipage**
- la fiche d'identité complétée**
- la fiche de reconnaissance**

Les droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye.

3.3p Ordre de Départ

En dérogation à l'article 3.3.2 du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par la FFSA en collaboration avec l'organisateur.

Les départs seront donnés de minutes en minutes.

Au départ de la première étape, le 1^{er} concurrent d'une Coupe de Marque prendra le départ 2 mn après le concurrent qui le précède. Un écart identique sera appliqué entre le dernier concurrent d'une Coupe de Marque et le concurrent suivant.

Le Directeur de Course conserve la possibilité de proposer au Collège des Commissaires Sportifs d'accorder des départs de 2 mn en 2 mn dans certains cas particuliers.

3.5p Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange, seront fournis par l'organisateur et devront être apposés en haut des vitres latérales arrière et sur le côté droit de la lunette arrière.

Toute absence sera pénalisée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

Article 4p - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1p Voitures autorisées

Conforme au règlement standard du Championnat de France des rallyes.

Sont admises les voitures correspondant aux prescriptions de l'annexe "J" du CSI, homologuées à la date des vérifications techniques du rallye, en groupes A et FA confondus (y compris WRC, S2000, Super 1600 et Kit Car), Groupe R : R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D et R3T), N et FN confondus, F2000, GT de Série et les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat. Les voitures du Groupe Z sont admises à participer sans marquer de points

Les voitures "diesel" sont admises dans leurs classes d'homologation.

4.1.4p Carburant

Conforme aux spécifications de l'article 252.9 de l'Annexe J.

4.3.1.1p Assistance

L'assistance sera autorisée dans les parcs prévus à cet effet. L'accès à ces parcs est exclusivement réservé aux véhicules d'assistance identifiés comme tels.

- Chaque concurrent engagé recevra aux vérifications complémentaires 1 panneau "Assistance" gratuit et un autocollant pare-brise (**obligatoires pour entrer aux parcs d'assistance**), qui devront être **COLLÉ** sur la voiture d'assistance. Les panneaux supplémentaires "Assistance" (limités à 3 par voiture) seront vendus 180 € pour le 1er et 300 € pour les suivants. Des panneaux « Auxiliaire » donnant accès à un parking proche du parc d'Assistance seront vendus 180 € pour le 1er et 300 € pour les suivants.
- La surface accordée est de 80 m2 pour une voiture et de 140 m2 pour 2 voitures. **Tout besoin spécifique de surface supplémentaire à la surface prévue sera facturé 12 € TTC le m2 – payable avec la demande d'engagement – et devra être demandé à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.**
- Dans les parcs d'assistance, le sol doit être protégé par un dispositif (**toile étanche 3 m x 5 m minimum**) pour éviter toutes infiltrations d'hydrocarbure, tant des voitures de courses que des véhicules d'assistance.
- Chaque concurrent devra tenir à proximité immédiate de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- **La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bache dans les parcs d'assistance est de 200 €**
- La vitesse dans les parcs est limitée à 30 km/h.
- Les concurrents sont responsables de leurs équipes d'assistance.
- Les véhicules qui suivent ou qui précèdent un concurrent sont strictement interdits. De même, sur le parcours ou à moins de 1 Km de celui-ci, le stationnement de véhicules d'assistance ou d'accompagnement, ainsi que le positionnement ou l'installation de tous matériels est interdit.

En cas d'infraction sur l'interdiction de l'assistance les sanctions suivantes seront appliquées :

- 1^{ère} infraction dans l'année : pénalité minimum de 10 minutes, exclusion possible.
- récidive dans l'année : exclusion.

A Épinal, les remorques devront être stationnées exclusivement sur le parking situé derrière Décathlon.

Plus grand kilométrage entre 2 passages au parc : samedi 82,20 km dont 43,90 km d'E.S.
 dimanche 33,46 km dont 25,30 km d'E.S.

4.6p Plaques d'immatriculation

A tout moment du rallye, toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation à l'avant et une seconde placée à l'arrière. Celles-ci devront être conformes aux dispositions applicables en France ou à celles du pays d'origine du concurrent.

Article 5p - PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront définies dans un communiqué de l'organisateur qui sera remis à la prise du road book.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 26^{ème} RALLYE ALSACE – VOSGES « Ville d'ÉPINAL » ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus. Ceci s'applique également aux images prises par des caméras installées dans les voitures de course, dans un but autre que personnel.

Article 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p Description

Le 26^{ème} Rallye ALSACE - VOSGES "Ville d'ÉPINAL" représente un parcours de **455,18 km** et comporte 17 Épreuves Spéciales (7 différentes) d'une longueur totale de **212,40 km**. Il est divisé en 2 étapes et 8 sections.

1 ^{ère} Etape			2 ^{ème} Etape		
EPINAL - ST DIE DES VOSGES - EPINAL			EPINAL - EPINAL		
10 Epreuves Spéciales			7 Epreuves Spéciales		
ES 1 – 4 – 7	"A"	14,70 km	ES 11 – 13 – 15	"E"	12,70 km
ES 2 – 5 – 8	"B"	14,70 km	ES 12 – 14 - 16	"F"	12,60 km
ES 3 – 6 – 9	"C"	14,50 km			
ES 10 – 17	"D"	2,40 km			

L'itinéraire horaire figure en annexe.

6.2p Reconnaissances

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ mais seront comptabilisées dans les divers classements.

La présence de tout pilote engagé au Championnat de France, au Classement Promotion, Trophée Goodrich, ou à une Coupe et/ou de son copilote sur une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone d'un rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avvertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur : le W.E. précédent le départ rallye ou entre le mercredi 09 h 00 et le vendredi matin précédent le départ du rallye.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye.

Le panachage WE/semaine est interdit.

Pour chaque équipage inscrit au Championnat de France, au Classement Promotion, Trophée BF Goodrich, à une Coupe de Marque ou à ceux dont le pilote est prioritaire **ou désigné par la FFSA et pour tous les équipages désireux d'appliquer cette règle,**

Il sera remis au départ du 1^{er} tour de reconnaissances, un cahier de prise de notes formellement identifié et millésimé par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

Lors du premier passage en reconnaissances, dans chaque épreuve spéciale, ce cahier devra être vierge de toute note concernant l'épreuve spéciale concernée.

Toute infraction concernant l'usage de ce cahier de note sera sanctionné comme une infraction à la règle des reconnaissances.

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7. du règlement standard des rallyes.

6.2.1p Dans tous les rallyes du Championnat de France les reconnaissances individuelles sont interdites.

Dans tous les rallyes asphalté, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

Des contrôles de vitesse seront également effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Le Comité d'Organisation a mis en place des vérifications sévères et aucun passe droit ne sera admis. Les Forces de l'Ordre sont prévenues et seront présentes pour l'application stricte de la réglementation des reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées à trois passages par Épreuve Spéciale.

Elles se dérouleront **le samedi 15 mai, le dimanche 16 mai, le mercredi 19 mai et le jeudi 20 mai pour tous les concurrents.** Le "panachage" week-end / semaine est interdit. Les concurrents doivent indiquer leurs dates de reconnaissance sur le bulletin d'engagement et les confirmer lors de la prise du road-book.

A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1) les concurrents recevront une fiche de reconnaissance destinée aux contrôles.

Les passages se feront sur route ouverte à la circulation, dans le cadre du code de la route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

Pour les membres de l'équipe technique du team (team-manager, ingénieur, techniciens des pneumatiques, etc.), transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du Rallye, y compris les épreuves spéciales et seulement durant les horaires de reconnaissance. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule.

Cette identification donnera lieu à un droit de 160 € perçu par l'organisateur.

Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Aucun outillage ni pièce de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance n'est autorisé à bord de ce véhicule.

6.2.2p Voitures

- Voitures de série,
- Pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit),
- Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre. **Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire.**
- **Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.**
- **En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.**
- **Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.**
- **Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.**

6.2.3p Equipements

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum,
- Autorisation d'un appareil de mesure (trip master),
- Autorisation d'un lecteur de carte,
- Interdiction du casque et des écouteurs,
- Autres équipements additionnels interdits.
- La prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.

6.2.4p L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôle des véhicules contrôlés devront être **transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse seront également effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons. La FFSA a la possibilité d'effectuer des contrôles.**

6.2.5p Durée

Dans les rallyes nationaux et internationaux, la durée des reconnaissances est limitée à 4 jours (recommandé 2 jours) selon le règlement particulier.

Planning des reconnaissances :

	Tous les concurrents					
ES « A » 1 – 4 – 7	Sa 15/05	09h00	-	Me 19/05	09h00	-
		17h30			17h30	
ES « B » 2 – 5 – 8	Sa 15/05	09h00	-	Me 19/05	09h00	-
		17h30			17h30	
ES « C » 3 – 6 – 9	Sa 15/05	09h00	-	Me 19/05	09h00	-
		17h30			17h30	
ES « E » 11 – 13 - 15	Di 16/05	09h00	-	Je 20/05	09h00	-
		16h00			16h00	
ES « F » 12 – 14 - 16	Di 16/05	09h00	-	Je 20/05	09h00	-
		16h00			16h00	

L'Épreuve Spéciale « D » (10 – 17) est tracée dans la ville d'ÉPINAL, sur le Champ de Mars. Les reconnaissances seront autorisées en voiture le vendredi 21 mai entre 19h00 et 20h30, à vitesse réduite.

6.2.6p Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

Road book

Un seul road book est délivré par équipage engagé. **Des road books supplémentaires sont disponibles sur demande au prix de 35 € (Cocher la case correspondante sur le bulletin d'engagement).** Il ne sera pas possible de faire des expéditions.

Les road book seront distribués Centre des Congrès, 7 Avenue de St Dié à ÉPINAL, conformément au programme page 1.

A la prise des road book, il sera procédé à un pré-contrôle administratif. Les concurrents devront présenter les documents (licences, permis de conduire, documents de la voiture engagée, fiche d'homologation) et fournir 2 jeux de photos d'identité récentes, ainsi que l'identification formelle de leur(s) voiture(s) de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation, carte grise).

Ce passage au pré-contrôle ne retire en aucun cas l'obligation de se présenter au contrôle administratif le 21 mai 2010, jour des vérifications, à l'heure prévue de la convocation.

Rallye Guide

Un Rallye Guide est délivré par équipage engagé. Des Rallye Guide supplémentaires sont disponibles sur demande au prix de 20 €, port compris. Le nombre de Rallye Guide commandé est libre. (Cocher la case correspondante sur le bulletin d'engagement).

6.2.7p Sanctions

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Épreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisation.

La présence, sur le parcours du rallye, des concurrents et/ou de toute personne assimilée au concurrent, en dehors des jours et heures de reconnaissance, quelle que soit la date, sera considérée comme fraude.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à la demande des contrôleurs de l'organisation, porteurs d'un badge identifié. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Toute fraude ou tentative de fraude (fausses plaques, véhicules non déclarés, reconnaissance sans être engagé ...) sera sanctionnée par le refus de prendre le départ et une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :
 - départ refusé,
 - amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 - demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.Les trois pénalités sont cumulées.
- Autres infractions :
 - 1ère infraction, selon la gravité:
 - 1mn
 - ou 3mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.
 - 2ème infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la FFSA
 - amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné.Les trois pénalités sont cumulées.
- Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de sa première réunion.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives du vendredi 21 mai 2010.

Article 7p - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1.9p Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat de France des Rallyes

Une seule voiture "ouvreur" par voiture engagée pourra parcourir chaque épreuve spéciale et sera couvert par sa propre assurance. Le passage sera autorisé à vitesse modérée jusqu'à 75 minutes avant le 1er concurrent. L'équipage d'une voiture "ouvreur" ne pourra être composé que de deux personnes. Le conducteur et le passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement). Les ouvreurs devront respecter l'itinéraire du rallye, sans marquer d'arrêt sur le parcours d'une Épreuve Spéciale et sans emprunter leur parcours en sens inverse.

Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement les véhicules.

Les plaques "Ouvreur" seront vendues 160 € payable avec la demande d'engagement et remises aux vérifications avec le numéro du concurrent pour lequel ils officient.

En cas d'absence de ces identifications, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvreurs sont placés sous l'autorité de la Direction de Course.

7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des Officiels sur le terrain sont des chasubles :

- | | | | |
|-------------------------------|-------|---|------------|
| - Commissaire de Route | Blanc | - Chef de Poste | Orange |
| - Directeur de Course Délégué | Bleu | - Chargé des Relations avec les Concurrents | Jaune Fluo |

7.5.17.1p Abandons

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non-observation de cette règle entraînera pour l'équipage une pénalité financière à la discrétion des Commissaires Sportifs.

7.5.20p Spéciale d'essai

Une spéciale d'essai (shakedown) sera organisée le vendredi 21 mai 2010. Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai quel qu'il soit, dans la région du rallye.

Les concurrents désirant participer à cette spéciale d'essai doivent le signaler en cochant la case du bulletin d'engagement.

Les frais de participation sont fixés à 160 € par voiture et payable avec la demande d'engagement.

Horaires : de 10 h 00 à 12 h 00 pour les pilotes inscrits au Championnat de France, au trophée BF Goodrich, Super 1600 et S2000.
de 12 h 00 à 14 h 00 pour tous les concurrents.

Article 9p - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes.

Le classement à l'issue de la 1^{ère} étape ne servira qu'à établir les ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape.

Article 10p - PRIX - COUPES

- **Trophée BF Goodrich FFSA** : voir règlement du Classement Promotion, Trophée BF Goodrich 2010

Plus de 25 pilotes inscrits au trophée BF Goodrich dans le Rallye concerné	1 ^{er} 9 000 €	2 ^e 6 000 €	3 ^e 4 500 €	4 ^e 3 500 €	5 ^e 2 500 €	6 ^e 2 000 €	7 ^e 1 500 €	8 ^e 1 000 €	9 ^e au 12 ^e 4 pneus	13 ^e au 17 ^e 2 pneus
Entre 16 et 25 concurrents inscrits	1 ^{er} 6 000 €	2 ^e 4 500 €	3 ^e 3 500 €	4 ^e 2 500 €	5 ^e 2 000 €	6 ^e 1 500 €	7 ^e au 10 ^e 4 pneus	11 ^e au 16 ^e 2 pneus		
Entre 6 et 15 concurrents inscrits	1 ^{er} 4 500 €	2 ^e 3 500 €	3 ^e 2 500 €	4 ^e 2 000 €	5 ^e au 8 ^e 4 pneus	9 ^e au 14 ^e 2 pneus				
Entre 1 et 5 concurrents inscrits	1 ^{er} 3 500 €	2 ^e 2 500 €	3 ^e au 5 ^e 4 pneus							

Soit un total distribuable de **30 000 €**. En outre, 2 pneumatiques seront attribués par tirage au sort, quel que soit le nombre d'inscrits.

- Prix

Les concurrents du Classement Promotion, Trophée BF Goodrich ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

ME = montant de l'engagement effectivement payé, plafonné au montant de l'engagement normal avec la publicité optionnelle de l'Organisateur.

Prix distribuables : 25 ME, soit sur la base de l'engagement (engagement = engagement réel payé)

Classement par Classe de cylindrée :

De 1 à 3 partants 1^{er} : 0,5 ME

De 4 à 5 partants 1^{er} : 1 ME

De 6 à 10 partants 1^{er} : 1 ME 2^{ème} : 0,5 ME

A partir de 11 partants 1^{er} : 1 ME 2^{ème} : 0,5 ME 3^{ème} : 0,25 ME

Dans chaque classe, il sera remis 1 prix si moins de 5 partants, 2 prix de 6 à 10 partants inclus, 3 prix à partir de 11 partants, le nombre de partants étant compté sans les concurrents du Classement Promotion et sans ceux des Coupes de Marque.

Classement Féminin 1^{ère} : 0,5 ME

- Coupes (les coupes ne sont pas cumulables)

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers du scratch
- les 3 premiers au classement Promotion
- les 3 premiers de chaque Coupe de Marques
- Les premiers de chaque classe
- La première féminine
- 3 Commissaires de route
- 3 Cibistes

- Trophées

La Graniterie PETIJEAN, de La Bresse, offre 6 trophées pour les équipages (pilote et navigateur) classés aux 3 premières places du Classement Général du 26^{ème} Rallye Alsace – Vosges "Ville d'ÉPINAL".

10.1p Remise des Prix

Les coupes seront remises à l'arrivée, au Podium, Champ de Mars – ÉPINAL.

Les chèques des prix seront envoyés aux bénéficiaires sous 5 jours.